



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9231^e séance

Mercredi 21 décembre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Irlande	M. Mythen
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. Elizondo Belden
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Myanmar

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/980, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie, Inde

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2669 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle anglais*) : Nous avons adopté aujourd'hui la première résolution du Conseil de sécurité sur la situation au Myanmar (résolution 2669 (2022)), résultat de nombreuses semaines de consultations minutieuses avec les membres du Conseil, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres partenaires régionaux clefs.

En février 2021, les militaires ont annulé les résultats d'une élection démocratique, pris le pouvoir et plongé le Myanmar et ses 55 millions d'habitants dans une série

de crises en cascade, humanitaires, économiques et politiques. Ce coup d'État a eu des conséquences négatives pour la région et sa stabilité, notamment en exacerbant les problèmes auxquels sont confrontés les Rohingyas.

Avec l'adoption de cette résolution, le Conseil répond aux appels lancés par les dirigeants de l'ASEAN pour que l'ONU soutienne leurs efforts. La résolution exige l'arrêt de la violence ; demande la mise en œuvre immédiate et concrète du consensus en cinq points de l'ASEAN ; le respect de la volonté démocratique du peuple du Myanmar ; le respect des droits humains et l'application du principe de responsabilité à ceux qui les violent ; un accès humanitaire complet et sans entrave aux personnes dans le besoin ; et la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris Aung San Suu Kyi et le Président Win Myint. L'exposé du Secrétaire général en mars prochain, prescrit par la résolution, constituera une occasion importante d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain. Nous sommes prêts à prendre d'autres mesures si nécessaire.

Aujourd'hui, nous avons envoyé un message ferme aux militaires pour qu'ils n'aient aucun doute sur le fait que nous nous attendons à ce que cette résolution soit appliquée dans son intégralité. Nous avons également envoyé un message clair au peuple du Myanmar, à savoir que nous cherchons à faire progresser le respect de ses droits, de ses souhaits et de ses intérêts.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France salue l'adoption d'une résolution du Conseil sur la situation en Birmanie et elle souhaite remercier le Royaume-Uni de tous ses efforts pour y parvenir. Face à la dégradation continue de la situation depuis le coup d'État du 1^{er} février 2021, il était essentiel que le Conseil fasse part de ses inquiétudes et de ses exigences envers la junte, en soutien du peuple birman.

Nous regrettons bien sûr les abstentions sur ce texte car la gravité de la situation requiert l'unanimité, mais la résolution que nous venons d'adopter contient des messages essentiels notamment l'appel à la cessation immédiate des violences, à la désescalade, à la libération immédiate, par la junte, de tous les prisonniers arbitrairement détenus, et au respect des droits de l'homme, y compris des droits des femmes et des droits des enfants.

Il était également temps de rappeler nos exigences pour un accès humanitaire sûr et sans entrave, alors que, conséquence de la poursuite des violences, la situation humanitaire ne cesse de se dégrader. La situation des Rohingyas, qui reste également très préoccupante, a été prise en compte et à titre national, je souhaite rappeler que la France s'était pleinement mobilisée en ce sens. En

2022, nous avons renforcé notre soutien à l'action de la communauté internationale par des contributions volontaires additionnelles au Haut-Commissariat pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge.

Enfin, il était important que la centralité du consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) comme cadre incontournable de règlement du conflit soit souligné tout comme notre soutien à l'Envoyé spécial de l'ASEAN et à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général qui œuvre pour la résolution de la crise en Birmanie.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours des réserves au sujet de la résolution qui vient d'être mise aux voix (résolution 2669 (2022)). Sur la forme, nous pensons qu'il aurait été plus approprié, dans les circonstances actuelles, que le Conseil adopte une déclaration de la présidence. Quant à la teneur, bien que le texte ait été modifié, il reste déséquilibré. C'est pourquoi la Chine a été contrainte de s'abstenir dans le vote. Je voudrais ci-après faire expliquer la position de la Chine.

Premièrement, il n'existe pas de solution toute faite à la question du Myanmar, encore moins de solution imposée de l'extérieur. Au fond, seul le Myanmar pourra, au final, faire en sorte ou non que cette question soit réglée comme il se doit. Ni la transition démocratique ni la réconciliation nationale ne peuvent intervenir du jour au lendemain ; toutes deux demandent du temps et requièrent patience et pragmatisme. Pour sortir de la crise actuelle, toutes les parties et factions au Myanmar doivent agir dans l'intérêt fondamental du pays et de son peuple et rechercher le dialogue et la concertation dans le respect du cadre constitutionnel et juridique existant afin de parvenir à la réconciliation politique. La libération à grande échelle de prisonniers par les autorités en novembre dernier mérite d'être saluée et d'autres libérations de ce genre doivent être encouragées. La communauté internationale doit continuer à promouvoir des pourparlers de paix, et sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Myanmar, jouer un rôle constructif en facilitant un dialogue rationnel et en aplanissant les divergences entre toutes les parties au Myanmar.

Deuxièmement, le Myanmar est un membre de la famille de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et l'ASEAN est particulièrement bien placée pour traiter des questions liées au Myanmar. Depuis un certain temps, les pays de l'ASEAN fournissent une assistance constructive au Myanmar, qui va de la médiation politique à l'aide humanitaire, ce qui démontre la

sagesse collective et l'engagement politique d'une organisation régionale qui a fait ses preuves. La communauté internationale doit continuer à écouter les points de vue de l'ASEAN, à respecter la « méthode ASEAN », à appuyer l'unité et le leadership de l'ASEAN et à créer les conditions nécessaires pour permettre à l'organisation régionale d'obtenir un et de jouer son rôle et lui donner le temps et l'espace dont elle a besoin à cette fin.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit toujours agir avec prudence. Depuis l'année dernière, il a examiné la situation au Myanmar à de nombreuses reprises et a publié à l'unanimité près de 10 documents finaux. La Chine a toujours participé aux discussions du Conseil sur cette question et s'est toujours ralliée au consensus de manière responsable. Dans le même temps, nous avons toujours pensé que l'action du Conseil ne devait pas se mesurer à l'aune du nombre de séances organisées ou de documents produits, mais à celle de l'efficacité des solutions trouvées. Utiliser aveuglément le Conseil pour faire pression sur un pays, voire le menacer de sanctions, ne fait qu'intensifier les désaccords et les antagonismes, compliquer la situation et prolonger la crise. Le Conseil l'a appris à ses dépens dans d'autres situations de crise, notamment en Libye.

La Chine et le Myanmar sont reliés par des montagnes et des rivières, et notre politique d'amitié à l'égard du Myanmar s'applique à toute sa population. Nous espérons sincèrement que le Myanmar jouira de la stabilité politique et sociale, que son peuple vivra dans la paix et la prospérité et que le pays connaîtra le développement et une reprise économique. Depuis que la situation politique au Myanmar a changé, la Chine a toujours maintenu une attitude objective et impartiale, travaillé d'arrache-pied pour promouvoir les pourparlers de paix et fait de son mieux pour aider le Myanmar à lutter contre la pandémie et à améliorer les moyens de subsistance de la population. La Chine appuie pleinement l'ASEAN dans ses efforts pour être fidèle à la « méthode ASEAN », mettre en œuvre de façon constructive le consensus en cinq points avec le Myanmar et préserver son unité et son leadership. La Chine espère vivement que le Conseil continuera d'agir dans le sens d'un règlement politique et oeuvrera davantage pour la préservation des intérêts fondamentaux du peuple du Myanmar ainsi que pour la prospérité et la stabilité de la région.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège a voté pour le texte, et nous nous réjouissons que la résolution 2669 (2022) ait été adoptée.

La Norvège condamne avec force le coup d'État militaire violent de février 2021, et nous continuerons à le condamner jusqu'à ce que l'armée cesse ses attaques contre les civils et renoue avec un régime démocratique. Elle manque gravement à son devoir de protéger la population civile du Myanmar. Le peuple du Myanmar mérite notre attention et notre appui soutenus. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait pu adopter une résolution aujourd'hui, et nous remercions le Royaume-Uni de ses efforts sincères sur ce texte essentiel. Désormais, nous attendons avec intérêt de voir une collaboration plus étroite entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans la mise en œuvre du consensus en cinq points.

Il est de la plus haute importance que nous ayons pu adopter cette résolution. Néanmoins, nous regrettons qu'il ait fallu tant de temps pour y parvenir et qu'il n'ait pas été possible de se mettre d'accord sur un texte plus substantiel. La situation catastrophique mérite un texte qui enverrait un signal encore plus fort aux acteurs du Myanmar pour qu'ils s'abstiennent de toute violence et œuvrent de manière constructive à l'édification d'un Myanmar pacifique, réformateur et prospère.

À cette fin, la Norvège a plaidé en faveur d'un langage plus ferme, notamment en ce qui concerne la protection des enfants et de l'éducation en temps de conflit armé, la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, la fin de l'impunité, ainsi que sur la prévention des flux d'armes et les actifs financiers de l'armée. Nous espérons donc que la résolution d'aujourd'hui permettra au Conseil de se mobiliser davantage en faveur du Myanmar. Elle doit être suivie d'autres résolutions plus substantielles, notamment de résolutions assorties de dispositions en vertu du Chapitre VII, si la situation le justifie.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant que la Norvège, partenaire de longue date du Myanmar, continuera d'œuvrer à la construction d'un avenir pacifique et prospère pour le peuple du Myanmar.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution d'aujourd'hui sur le Myanmar, la résolution 2669 (2022). Je remercie le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés pour faciliter l'adoption de ce texte. Je remercie également les membres du Conseil de la souplesse dont ils ont fait preuve durant les négociations.

Les Émirats arabes unis estiment que cette résolution envoie un signal important en ce qui concerne la nécessité de régler les problèmes auxquels sont confrontés les Rohingyas, ainsi que la crise dans l'État rakhine et

les dangers que celle-ci représente pour la situation dans la région, à l'heure où l'attention portée par la communauté internationale au sort des Rohingyas diminue. Cependant, au vu de la gravité de la crise, le libellé de la résolution est insuffisant. Nous avons espéré que des termes plus forts auraient été inclus dans le texte afin d'être vraiment à la hauteur des difficultés sur le terrain. Aussi appelons-nous à l'intensification des efforts diplomatiques au niveau international pour régler la crise des Rohingyas, apporter une réponse à la détérioration de leurs conditions de vie et créer un environnement propice au retour librement consenti, durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés rohingya et des personnes déplacées dans une patrie stable. Pour leur part, les Émirats arabes unis poursuivront leurs efforts humanitaires pour fournir une assistance de base aux réfugiés rohingya, en particulier aux femmes et aux enfants, afin d'atténuer leurs souffrances, notamment en appuyant les efforts déployés par l'Organisation de la coopération islamique pour faire face à cette crise.

Nous nous félicitons que le Conseil ait répondu à la demande de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'appuyer le consensus en cinq points et sa mise en œuvre. Ce consensus est le moyen le plus efficace de mettre fin à la crise au Myanmar. Nous soulignons le caractère central des efforts déployés au niveau régional pour atteindre cet objectif et appelons la communauté internationale à les appuyer afin de garantir la stabilité et la sécurité dans la région.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment qu'ils continueront à appuyer les efforts de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et de l'Envoyé spécial de l'ASEAN pour le Myanmar pour parvenir à la stabilité au Myanmar.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption par le Conseil de cette résolution sur le Myanmar, la résolution 2669 (2022). Ce texte est une nouvelle étape importante dans les efforts déployés par le Conseil pour faire face au comportement inacceptable du régime militaire du Myanmar. Elle a été adoptée en réponse à la répression sanglante et à la violence du régime, qui font peser une menace évidente sur la paix et la sécurité internationales. Les agissements du régime continuent de contribuer à l'instabilité de la région et aux flux de réfugiés, entraînant des répercussions sur les États voisins tout en infligeant d'immenses souffrances au peuple du Myanmar.

La résolution souligne la nécessité pour le régime de respecter les droits humains, de libérer immédiatement les personnes détenues, de permettre un accès humanitaire

sans entrave et de protéger les groupes minoritaires. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité se déclare également préoccupé par les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, qui ont tué un trop grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

La résolution est fondée sur le rôle important joué par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et son envoyé spécial dans le règlement de la situation au Myanmar, ainsi que sur l'importance de la coopération entre l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et son homologue de l'ASEAN. Elle contribue à répondre à l'appel de nos partenaires de l'ASEAN en faveur d'un appui accru de l'ONU et de la communauté internationale. Nous attendons avec intérêt l'exposé que l'Envoyée spéciale Heyzer fera au Conseil de sécurité au printemps sur la situation au Myanmar.

En même temps, cette résolution ne va pas assez loin. Nous devons nous attaquer directement aux graves violations de la liberté de religion et de croyance commises par le régime. Nous devons demander directement au régime de répondre des crimes qu'il aurait commis, comme les frappes sur une école et un concert qui ont tué des dizaines de civils. Nous ne devons pas négliger la résolution de l'Assemblée générale en faveur d'un embargo sur les armes (résolution 75/287 de l'Assemblée générale). Et nous devons mettre en place un mécanisme pour tarir le flux de ressources financières qui alimente le régime. Ces mesures sont essentielles pour mettre fin à l'effusion de sang.

Compte tenu de ces réalités, les États-Unis considèrent l'adoption de cette résolution comme une première étape importante dans la conversation sur le Myanmar au sein du Conseil de sécurité. Le Conseil doit saisir cette occasion pour rechercher de nouveaux moyens de mise en œuvre du consensus en cinq points et de promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les actes auxquels se livre le régime. Nous sommes impatients d'œuvrer à ces fins avec tous les membres.

Je voudrais terminer en félicitant le Royaume-Uni pour l'approche prudente et inclusive adoptée quant à la rédaction de cette résolution, qui reflète en tous points la volonté du Conseil et sert de modèle pour nous tous.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni de l'approche pragmatique qu'il a adoptée, qui a permis au Conseil de sécurité d'arrêter le texte final de la résolution sur le Myanmar que nous venons d'adopter (résolution 2669 (2022)).

Par cette résolution, le Conseil a répondu à l'appel lancé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN) à l'ONU et aux autres partenaires extérieurs pour qu'ils appuient les efforts de l'organisation dans la mise en œuvre du consensus en cinq points. En outre, la décision prise par le Conseil aujourd'hui est une preuve indubitable que la communauté internationale attend de la junte militaire du Myanmar qu'elle renonce à ses politiques répressives et qu'elle commence à agir dans le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux de l'ensemble de la population du Myanmar.

Les régimes militaires, lorsqu'ils existent, sont une aberration face aux aspirations politiques de tout peuple. Mais lorsque ces régimes anticonstitutionnels s'accompagnent de mesures carrément répressives, comme c'est généralement le cas, c'est encore plus inquiétant. Il n'est pas surprenant que le non-respect persistant de la volonté du peuple du Myanmar par les autorités militaires de la Tatmadaw depuis février 2021 ait aggravé la situation dans cet important pays d'Asie du Sud. Nous sommes convaincus que seul le dialogue permettra de régler cette situation insoutenable touchant à la gouvernance, qui est la cause de l'insécurité dans le pays et au-delà, avec des conséquences humanitaires étendues.

Nous encourageons donc les autorités du Myanmar à s'associer aux efforts de médiation menés par l'ASEAN, avec la collaboration de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général et d'autres parties prenantes, afin de mettre fin à la crise dans le pays.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence du Représentant permanent du Myanmar et à lui souhaiter chaleureusement la bienvenue dans la salle aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni d'avoir déposé la résolution adoptée cet après-midi (résolution 2669 (2022)) et d'avoir facilité un processus de négociation mesuré, sensible, inclusif et consultatif.

L'Irlande se félicite de l'adoption de la résolution 2669 (2022). Nous affirmons depuis longtemps que l'action du Conseil de sécurité en réponse aux violences subies par le peuple du Myanmar depuis le coup d'État militaire de 2021 est inadéquate. Le Conseil aurait pu, et aurait dû, faire davantage. Nous aurions au moins dû nous réunir pour évoquer ses souffrances dans le cadre d'une réunion publique d'information, où il aurait pu entendre le point de vue du Conseil et de ses membres.

En l'absence de mesures plus importantes, l'armée du Myanmar n'a cessé de recourir à la violence brutale comme outil de contrôle et de répression contre la population civile. Face au silence assourdissant de la

communauté internationale, l'impunité dont jouit cette armée depuis des décennies ne fait que croître. C'est pour cette raison, pour combattre le cycle de violence et d'impunité sur lequel s'appuie l'armée du Myanmar, que l'Irlande a voté pour cette résolution. Nous nous félicitons de son adoption importante et marquante aujourd'hui.

Bien que nous ayons fermement soutenu l'adoption de ce texte, l'Irlande estime qu'il aurait dû aller plus loin. Il aurait dû reconnaître et condamner la poursuite de la vente et du transfert d'armes au Myanmar, ainsi que les violences sexuelles et fondées sur le genre généralisées et les graves violations commises contre des enfants dans ce pays. Il aurait dû reconnaître l'importance des mécanismes d'application du principe de responsabilité tels que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Et surtout, il aurait dû engager directement l'armée du Myanmar à mettre fin à ses assauts incessants contre la population du Myanmar.

Toutefois, nous reconnaissons que la résolution constitue un moment charnière dans la réponse apportée par le Conseil à la situation au Myanmar. La résolution reconnaît la nécessité pour l'ONU, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la communauté internationale de continuer de venir en aide au peuple du Myanmar. Elle reconnaît en outre que ce sont les actes de l'armée du Myanmar qui sont à l'origine de la crise actuelle dans le pays. Elle demande instamment à l'armée de libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, notamment le Président Win Myint et la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi. Elle reconnaît les difficultés persistantes auxquelles se heurtent les Rohingyas. Elle exige la fin de la violence, et réaffirme qu'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin est indispensable.

Pour conclure, l'Irlande réaffirme que le Conseil de sécurité doit continuer à mettre l'accent sur la situation au Myanmar, de le faire lors de séances publiques et de maintenir au cœur de nos travaux les besoins et les intérêts du peuple du Myanmar.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : La première année de notre mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin, et nous avons constaté que ce dossier – l'évolution de la situation au Myanmar – a été l'un de ceux pour lesquels il a été le plus difficile d'obtenir une réaction du Conseil. À cet égard, nous saluons la collaboration positive de tous les membres du Conseil, qui nous a enfin permis de nous exprimer sur la situation au Myanmar. À ce titre, nous sommes particulièrement reconnaissants au Royaume-Uni, en sa qualité

de rédacteur, pour la manière inclusive et transparente dont il a mené le processus, nous permettant ainsi de parvenir au texte que nous venons d'adopter, d'autant plus que le Brésil a toujours insisté pour que la réponse internationale à la situation au Myanmar soit inspirée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous sommes donc particulièrement satisfaits que l'ASEAN ait participé au processus et qu'elle ait été consultée tout au long de celui-ci.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie a voté pour la résolution 2669 (2022). Nous nous félicitons de son adoption et estimons que ce texte, qui fera date, contribuera grandement à soutenir les aspirations fondamentales du peuple du Myanmar, qui ont été bafouées depuis le violent coup d'État militaire. Il était temps que le Conseil de sécurité joue son rôle.

Cette décision montre que le Conseil est capable de répondre aux appels de plus en plus nombreux lui demandant d'aider le Myanmar à trouver une solution pacifique à la crise profonde que traverse le pays. Grâce au résultat obtenu aujourd'hui, nous avons répondu aux dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et fait le bon choix en soutenant le peuple du Myanmar dans sa quête de liberté et de droits. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la situation des Rohingyas, qui ne doivent pas être oubliés. Avec cette décision, le Conseil aura la possibilité de rester saisi de l'évolution de la situation dans le pays. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général en mars 2023.

Nous saluons le travail du Royaume-Uni et l'esprit constructif avec lequel il a mené les négociations, en tant que rédacteur, pour produire un texte équilibré mais important. Nous appelons toutes les parties concernées à appuyer la mise en œuvre intégrale du consensus en cinq points de l'ASEAN et à veiller à ce que les auteurs des crimes commis répondent de leurs actes. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre complète de la résolution parmi les mesures concrètes et immédiates requises pour régler la crise politique, à commencer par la libération immédiate des prisonniers politiques dans le cadre du rétablissement et du respect des droits humains de tous, une condition préalable à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

C'est grâce au dialogue politique, et non à la répression, que le Myanmar pourra relever les énormes difficultés auxquelles il est confronté. L'ONU a un rôle important à jouer à cet égard.

M. Elizondo Belden (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Royaume-Uni, rédacteur de la résolution 2669 (2022). Le Mexique a voté pour

la résolution sur la situation au Myanmar parce que, deux ans après le début de la crise, la résolution transmet un message clair réaffirmant la nécessité de l'arrêt immédiat de la violence, du respect des droits humains et de l'ouverture d'un dialogue inclusif pour relancer le processus menant à une transition démocratique qui soit dans l'intérêt du peuple du Myanmar.

La résolution demande d'assurer un accès humanitaire sûr et sans entrave, et souligne la nécessité de protéger la population civile, en particulier les femmes, les enfants et les minorités. Elle répond également à l'appel de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) soulignant l'importance que l'ONU appuie la mise en œuvre du consensus en cinq points. Le Mexique réaffirme son soutien aux efforts déployés par l'ASEAN, ainsi qu'aux activités de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général.

La résolution souligne par ailleurs qu'il faut créer les conditions nécessaires au retour librement consenti, durable, en toute sécurité et dans la dignité au Myanmar des réfugiés et des personnes déplacées de force, en particulier les Rohingya. Nous aurions toutefois souhaité qu'elle fasse référence à l'importance que revêt la prévention des flux d'armes.

Je conclurai en insistant sur l'importance pour le Conseil de ne pas rester les bras croisés face à la situation au Myanmar et de continuer d'appuyer les efforts diplomatiques afin de parvenir à une solution pacifique.

M. Biang (Gabon) : Le Gabon a voté pour la résolution 2669 (2022) adoptée aujourd'hui. Nous remercions le Royaume-Uni pour sa facilitation. Notre vote est avant tout un message de solidarité au peuple du Myanmar et un message contre la violence infligée aux populations civiles. Il s'agit également d'un appel au règlement de la crise des Rohingya, qui a assez duré, et d'un message demandant une réponse humanitaire sans entrave, à la mesure de la détresse du peuple de Birmanie, ainsi que la mise en œuvre du consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous continuerons à soutenir la recherche d'une solution fondée sur le dialogue, tout en encourageant la prévalence des dynamiques régionales et le rôle moteur de l'ASEAN.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2669 (2022) relative au Myanmar. Notre position de principe est la suivante : la situation au Myanmar ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette conclusion rejoint d'ailleurs le contenu de la résolution elle-même, qui est principalement axée sur les aspects liés aux droits humains.

Nous sommes pour une répartition des tâches entre tous les organes des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs. Dans le cas présent, la situation des droits humains doit être examinée à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, et non au Conseil de sécurité. La question des droits humains ne doit pas être politisée ni utilisée comme un instrument de lutte contre des gouvernements indésirables.

En outre, nous sommes dans l'obligation d'exprimer notre mécontentement face au travail accompli par les auteurs de la résolution, qui n'ont, semble-t-il, jamais eu l'intention de convenir d'un texte équilibré tenant compte des intérêts de tous les membres du Conseil. Il n'y a pas eu de véritables négociations constructives sur le texte. Nos collègues ont tout bonnement systématiquement fait fi de toutes les préoccupations soulevées par les autres délégations concernant le texte. Ils ont notamment écarté la proposition tendant à faire figurer dans le texte le fait que les mesures restrictives unilatérales qui ont des effets néfastes sur la situation socioéconomique du pays sont contre-productives. Cette approche démontre que l'attention portée à la population du Myanmar et la recherche de solutions favorisant la normalisation de la situation dans le pays ne font pas partie des priorités des rédacteurs de la résolution. Leur véritable objectif est de promouvoir au Conseil un programme politique anti-Myanmar en imposant ce document politisé et en affirmant que l'humanité dite progressiste attend soi-disant avec impatience une résolution du Conseil de sécurité sur le Myanmar.

Les actes et les politiques des autorités militaires peuvent faire l'objet d'appréciations diverses. Le Conseil de sécurité ne doit cependant pas faire le jeu de ceux qui tireraient profit d'une déstabilisation de la situation politique sur le terrain, d'un affaiblissement des efforts de médiation menés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'une division au sein du Conseil. Nous sommes fermement convaincus que tout texte produit par le Conseil, en particulier une résolution, doit viser strictement le contraire, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À en juger par les propos tenus aujourd'hui par nos collègues occidentaux, cette tâche ne leur incombe pas en ce qui concerne le Myanmar, et ils continueront de fragiliser le pays et d'essayer d'entraîner le Conseil de sécurité dans ce stratagème peu glorieux.

Nous partons du principe que toutes les forces politiques du Myanmar doivent agir avec réserve et s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'aggraver la violence et de polariser l'opinion publique. Nous constatons que l'armée est effectivement mue par un tel objectif. Nay Pyi Taw a réaffirmé son attachement

aux dispositions constitutionnelles relatives à la durée de l'état d'urgence. L'intention de tenir des élections législatives en 2023 est un facteur de stabilisation, qui rend la trajectoire politique du Myanmar plus prévisible. Il est regrettable que l'Occident ferme les yeux sur ces points. Le texte rédigé par le rédacteur informel en est la preuve manifeste. Dans le même temps, comme la portée de ce document, qui n'a pas réuni le consensus, sera plutôt limitée dans les faits, nous avons décidé de ne pas y opposer notre veto, malgré son caractère clairement provocateur.

La Russie continuera de promouvoir le dialogue politique et la normalisation de la situation au Myanmar, et de s'opposer aux tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures du pays. Nous partageons la volonté de l'ASEAN de faciliter un règlement au Myanmar et dans la région, ainsi que de régler les problèmes humanitaires et d'apporter une aide aux populations qui en ont besoin. Nous estimons que les efforts collectifs déployés par l'ASEAN pour mettre en œuvre le consensus en cinq points doivent reposer sur une collaboration étroite avec Nay Pyi Taw.

Nous demeurons convaincus que la situation dans l'État rakhine doit être le seul aspect de la situation au Myanmar inscrit à l'ordre du jour du Conseil. À cet égard, la promotion d'initiatives anti-Myanmar au Conseil de sécurité est à la fois inappropriée et contre-productive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une explication de vote à titre national.

Je tiens tout d'abord à féliciter la délégation britannique, sous la direction de l'Ambassadrice Barbara Woodward, d'avoir négocié le texte de la résolution 2669 (2022) de manière transparente et concertée en tenant compte des vues des pays voisins, notamment celles des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et en prenant en considération leurs préoccupations.

L'Inde partage une frontière de près de 1 700 kilomètres avec le Myanmar et entretient des liens historiques et culturels avec sa population. De ce fait, toute instabilité dans le pays a des répercussions directes sur nous. Le

règlement de la crise actuelle et le maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Myanmar présentent par conséquent un intérêt direct pour notre sécurité nationale. Le bien-être de la population du Myanmar reste notre priorité absolue et est au cœur de tous nos efforts.

Nous estimons que la situation complexe au Myanmar requiert d'adopter une approche diplomatique discrète et patiente. Toute autre démarche ne contribuera pas à régler les problèmes de longue date qui ont fait obstacle à une paix durable, à la stabilité, au progrès et à la gouvernance démocratique. Dans les circonstances actuelles, notre position mûrement réfléchie est qu'une résolution du Conseil de sécurité pourrait amener les parties à camper sur leurs positions, plutôt que les encourager à poursuivre un dialogue politique sans exclusive.

Nous appelons fermement toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à abandonner leurs positions extrêmes et à entamer dès à présent un dialogue politique ouvert à tous en vue de rétablir la démocratie. Les dirigeants politiques doivent être libérés et autorisés à reprendre leurs fonctions. Le système des Nations Unies doit aider les parties à dialoguer de sorte que l'état d'urgence soit levé et que le pays reprenne le chemin de la démocratie.

Il importe par conséquent de peser soigneusement les décisions prises par le Conseil. Une diplomatie discrète et constructive est la voie à suivre pour trouver des solutions concrètes et durables au Myanmar. Les conséquences de l'instabilité toucheront surtout les pays voisins, c'est pourquoi il convient de prendre au sérieux leurs vues et leurs avis.

Compte tenu de ces préoccupations et de notre ferme attachement au processus démocratique et au bien-être de la population du Myanmar, l'Inde a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 15 h 40.